

PRÉSENTATION DE LA FORMATION



CAFERUIS

***Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et
de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale***

Janvier 2024

Programme détaillé

Contexte de la formation

L'encadrant et responsable d'unité d'intervention sociale exerce son activité dans le champ de l'action sociale ou médico-sociale. Il exerce dans le respect de la définition du travail social figurant à l'article D. 142-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

Dans ce cadre, il organise la mise en œuvre de l'activité, l'évalue et s'assure de la qualité des projets individuels et collectifs. Il met en œuvre des partenariats et impulse le travail en réseau. Il est garant, à son niveau, du respect des droits et libertés des personnes accueillies ou accompagnées et crée les conditions de leur participation et expression.

Il manage des équipes pluridisciplinaires et pluriprofessionnelles et coordonne l'organisation du travail d'équipe. Il assure le suivi de la gestion des ressources humaines et veille à la circulation de l'information au sein de l'unité d'intervention sociale. Il favorise une réflexion éthique et une démarche réflexive au sein des équipes.

L'encadrant et responsable d'unité d'intervention sociale gère les volets administratif, logistique et budgétaire de l'unité d'intervention sociale.

Il participe à l'élaboration et à l'évaluation du projet d'établissement ou de service. Il apporte une expertise technique fondée sur la connaissance de son champ d'intervention et guidée par une exigence éthique et déontologique de l'intervention social

Pré-requis et conditions d'admission

- Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles classé au moins au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles ;
- Justifier d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles ;
- Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat ou d'un diplôme national ou d'un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures, ou d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles ;
- Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat visé par l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles.

Les candidats cités aux 2 derniers alinéas doivent respectivement justifier d'une expérience professionnelle de deux ans et de quatre ans réalisés dans tout organisme public ou privé relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire.

Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré. Cette attestation est délivrée, à la demande du candidat, par un organisme habilité à cet effet.

Sont admis de droit en formation à la suite du dépôt de leur dossier de candidature :

- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ;
- Les candidats ayant préalablement acquis un ou plusieurs domaines de compétences ou blocs de compétences du CAFERUIS

Modalités d'accès

La formation est accessible par les voies d'accès suivantes :

- ✓ Validation des acquis et de l'expérience
- ✓ Formation continue

Objectifs de la formation

- ✓ Comprendre l'évolution des questions sociales, de l'éthique au service des personnes accompagnées, de leur citoyenneté et de leur participation.
- ✓ Maîtriser les fonctionnements institutionnels au niveau structurel, administratif, logistique, budgétaire et stratégique.
- ✓ Connaître et investir les modes d'organisation du travail, le management d'équipe, le travail en partenariat et en réseau.
- ✓ Savoir travailler en projet tant dans sa conception que dans sa mise en œuvre et son évaluation.

Méthodes pédagogiques

Au vu des objectifs, les méthodes de travail feront alterner :

- ✓ Des cours magistraux ;
- ✓ Des ateliers méthodologiques en groupes restreints ;
- ✓ Des travaux dirigés, des exercices pratiques, des travaux collectifs ;
- ✓ Des espaces numériques collaboratif permettant de mettre à disposition divers supports pédagogiques
- ✓ Des accompagnements individuels ;
- ✓ Des participations à des séminaires, journées d'étude et conférences
- ✓ Des entraînements pédagogiques pour préparer les épreuves de certification

Une certification

L'IRTS-CA a la charge d'organiser trois des quatre épreuves de certification du CAFERUIS :

- ✓ Bloc 1 : Un dossier technique concernant le pilotage de l'activité d'une unité de service
- ✓ Bloc 2 : Une analyse de situation professionnelle en management et gestion des ressources humaines
- ✓ Bloc 3 : Une note d'aide à la décision pour les domaines de la gestion administrative, logistique et budgétaire

La DREETS organise la dernière épreuve relative au bloc 4

- ✓ Un mémoire de pratique professionnelle

Le certificat d'aptitude est délivré lorsque le candidat a validé les quatre épreuves.

La formation préparant au CAFERUIS valide 60 crédits du système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables (ECTS) soit un total de 240 ECTS.

A titre indicatif, les diplômes gradés licence (DEASS, DEEJE, DEETS DEES, DECESF) valident 180 ECTS et un MASTER 300 ECTS.

Une évaluation

L'évaluation est une démarche constante de l'IRTS-CA pour toute formation.

L'institut est soucieux de mettre en place des outils capables de rendre compte d'une mesure d'écart entre les objectifs visés et leur réalisation.

L'évaluation de la formation se fera, par conséquent, à différents niveaux et selon diverses formes :

- Réunion avec les promotions constituées et notamment avec les délégués de promotion
- Réajustement permanent ;
- Questionnaire d'évaluation de la formation par les parties prenantes ;
- Réunions pédagogiques
- Conseil de Perfectionnement ;
- Bilan intermédiaire/ final / collectif
- Rapport d'activités

De plus, dans le cadre de la certification Qualiopi, l'IRTS CA s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. L'institut est soucieux de mettre en place des outils capables de rendre compte d'une mesure d'écart entre les objectifs visés et leur réalisation. Nos services ne cessent de s'interroger sur ses pratiques pour satisfaire au mieux les besoins des apprenants.

Une organisation

Pour les candidats inscrits dans une démarche d'acquisition de la certification globale, l'ensemble de la formation est organisé sur une amplitude de 24 mois. La formation comprend un total de 820 heures dont 400 heures de formation théorique et 420 heures de formation pratique.

La formation CAFERUIS s'articule en deux volets :

- ✓ un volet théorique (400 heures) qui s'organise en quatre blocs :
 - Bloc 1 : Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale /150 heures
 - Bloc 2 : Manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale/ 100 heures
 - Bloc 3 : Gérer les volets administratifs, logistiques et budgétaire /60 heures
 - Bloc 4 : Contribuer au projet d'établissement ou de service /90 heures
 - Et une compétence transversale : La communication

- ✓ un volet pratique (420 heures)

La durée de la formation peut être modulable en fonction de critères administratifs d'accès et du parcours du candidat. Sur proposition de la commission d'admission, le directeur de l'établissement de formation établit pour chacun des candidats un programme de formation individualisé au regard des allègements de formation et/ou des dispenses de formation dont il bénéficie.

Pour les candidats inscrits dans une démarche d'acquisition de bloc de compétences, le nombre d'heures total de la formation varie en fonction du nombre de bloc de compétences à acquérir. Concernant la formation pratique, une période minimale, associée à chacun de ces blocs de compétences, est fixée comme suit :

- 175 heures pour le bloc de compétences 1 - piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale ;
- 105 heures pour le bloc de compétences 2 - manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale ;
- 140 heures pour le bloc de compétences 4 - contribuer au projet d'établissement ou de service.

Un complément de formation est proposé avec des modules d'approfondissement professionnel (MAP) sur les mécanismes comptables (28 heures) et la méthodologie de l'écrit et de l'oral (28 heures).

Une équipe pédagogique

- ✓ Gaëlle LOUIS : responsable de la formation.
- ✓ Sophie SKOURATKO : formatrice.
- ✓ Michel Boudjemai : cadre pédagogique.
- ✓ Alice Pinto-Marques : assistante pédagogique.

Identification de notre organisme de formation

- Institut Régional du Travail Social de Champagne-Ardenne
- Directeur Général : M Stéphane FOURNAL
- Directrice de la pédagogie et des formations : Mme Simone FOND
- Date de création : 16/01/1991
- Nature juridique : Association de loi 1901
- Numéro de déclaration d'activité : 21.51.00.158.51
- Adresse : 8 Rue Joliot Curie – 51100 REIMS
- Tel : 03.26.06.93.07
- Contact : alice.pintomarques@irtsca.fr
- Site internet : www.irtsca.fr